



Le 19 novembre 2009

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Préfet du Nord

Place de la République
2 rue Jacquemars Giélee
59039 LILLE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bily Leu
Belignies
Boussens sur Helpe
Courmiers
Froides
Furmes (Vieux) et (Nouveaux)
Furmes
Gommies
Saint-Aubin
Saint-Médard sur Helpe
Semmeries
Sembusies
Thun-lez-Éperlecques

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnes
Boufflers-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Éperlecques
Floyon
Grand Fayt
Haut-Lieu
Lardoulles
Marbais
Petit Fayt
Rocquars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Bousies-sur-Sambre
Écaibes
Hautmont
Lionel Fontaine
Neuf-Mesnil
Saint-Remy du Nord

Canton de Landrecies

Boussies
Croz-Cauvain
Fontaine-au-Bois
Forest-en-Cambresis
Landrecies
Le Fayt
Méroilles
Pezou-au-Bois
Peschias
Rocquasart

Canton de Soire le Château

Aînes
Beauneux
Bénéhies
Bousies-sur-Aa
Chérisies
Cherkyts
Clouaire
Dumouchaux
Dumont
Esoes
Frosterie
Lez-Fontaine
L'Écluse
Sars-Poteries
Soire-le-Château
Sommes

Canton de Trélon

Ailly
Bénéhies
Esoes (Vieux) et (Nouveaux)
Floyon
Froides
Gommies
Haut-Lieu
Lardoulles
Marbais
Petit Fayt
Rocquars
Sains du Nord

Objet : Campagne de vaccination contre la grippe H1N1

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Préfet,

La lutte contre la pandémie mondiale de grippe H1N1 et la protection de nos concitoyens face à ce virus constituent actuellement les priorités des pouvoirs publics. Une telle attitude est incontestable. Elle doit même être saluée et soutenue.

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur certains effets collatéraux de l'organisation pratique de cette mobilisation, effets pouvant se révéler particulièrement problématiques et même handicapant pour la réussite de l'entreprise.

En effet, afin de mettre en œuvre la campagne de vaccination de la population, et faute d'avoir recherché en amont un partenariat avec les médecins de ville qui semblait pourtant naturel, le Gouvernement a choisi de réquisitionner les médecins scolaires et ceux exerçant au sein des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

De ce fait, durant les quatre prochains mois, temps programmé des opérations de vaccination, mais également période où le virus menace d'être le plus actif, la surveillance sanitaire et l'accompagnement médical des jeunes mamans et de leurs nourrissons, ainsi que ceux des collégiens et des lycéens seront particulièrement perturbés, voire même inexistants dans certaines zones.

Je m'interroge sur la pertinence de cette organisation qui semble miser toute son efficacité sur la seule vaccination, au détriment de la prévention et des soins assurés par les acteurs directement en prise avec les populations, notamment celles présentant les risques les plus importants.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, et dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr / contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP